

## SECTION DES VENTES AUX GROUPES

Le personnel de la Section des ventes aux groupes comprenait trois représentants des ventes à l'intérieur, quatre représentants des ventes à l'extérieur, deux secrétaires et un directeur des ventes.

La campagne de la Section des ventes aux groupes a commencé le 1<sup>er</sup> mars 1985. Elle visait les membres de groupes, de clubs et d'associations de même que les entreprises du Lower Mainland de Vancouver comptant plus de 50 employés, y compris les hôpitaux, les écoles et les organismes municipaux, provinciaux et fédéraux. Le programme a été étendu à tout le Canada en octobre 1985.

Les activités de marketing pour les ventes aux groupes ont commencé par une campagne de publicité par la poste, suivie par des appels des vendeurs. Lorsqu'un employeur ou un groupe s'engageait à participer, il nommait un ou des coordonnateurs chargés de faire fonctionner le programme de vente dans son organisation.

EXPO 86 offrait aux coordonnateurs: un programme d'orientation pour accroître leur intérêt à l'égard de l'Exposition et pour les aider à mettre en oeuvre leur programme de vente; un représentant des ventes à la Corporation Expo 86 qui pouvait offrir un soutien permanent; des bons de commande, du matériel de promotion et des documents pour l'enregistrement des ventes effectuées; des modèles de correspondance entre l'employeur ou l'association et les employés afin de stimuler l'intérêt par rapport à l'Exposition.

Le Service des ventes aux groupes a aussi offert un service de déduction à la source. En vertu de ce programme, les employés qui s'engageaient à participer avant le 15 juin 1985 pouvaient acheter des billets de saison au moyen de déductions prélevées sur leur chèque de paie. Ce programme pouvait s'étaler jusqu'au 31 mars 1986 et prévoyait le prélèvement de montants égaux du chèque de paie des employés pour couvrir le prix de leur commande de billets de saison. L'entreprise conservait les fonds jusqu'à la fin du programme et envoyait un chèque correspondant au nombre total de commandes.

Les employés avaient droit au prix de la première période de pré-vente pour le programme de prélèvement à la source visant les billets de saison, même s'ils n'avaient pas fini de payer avant la fin de cette période.

Les achats de groupe pour toutes les autres catégories de billets et pour les billets de saison achetés autrement que par le programme de prélèvement à la source devaient être payés avant la fin de la période pertinente.

A la fin de juin 1985, le Service des ventes aux groupes s'était assuré la participation d'environ 1300 organisations d'employés et 750 d'entre elles offraient un programme de prélèvement à la source.